



IFLA
2005
OSLO

World Library and Information Congress: 71th IFLA General Conference and Council

"Libraries - A voyage of discovery"

August 14th - 18th 2005, Oslo, Norway

Conference Programme: <http://www.ifla.org/IV/ifla71/Programme.htm>

août 6, 2005

Code Number: 090-F
Meeting: 157 Statistics and Evaluation with Information Technology and
with University and Research Libraries

Counter et le développement de mesures qui ont du sens

Richard J Gedye
Président, COUNTER Online Metrics

Peter T Sheperd*
Chef de projet, COUNTER Online Metrics

*Traduction Dominique Sordoillet, Bibliothécaire
S.C.D. de l'Université Paris X - Nanterre*

Résumé :

Le premier Code de bonnes pratiques COUNTER, qui traite des revues et des bases de données, a été publié en janvier 2003. Depuis, il a été largement mis en place par les éditeurs et largement utilisé par les bibliothécaires. Un exemple de sa mise en pratique concrète a été donnée très récemment dans un projet soutenu par le JISC au Royaume-Uni. Faisant usage de statistiques conformes à COUNTER, on a pu, dans le cadre de cette étude, mener une analyse approfondie de l'utilisation dans un groupe des principales universités du Royaume Uni, montrer comment l'utilisation est liée aux coûts, au profil de l'établissement et à la répartition des sujets de recherche, et développer un ensemble de mesures qui vont probablement être utilisées plus largement comme indicateurs de la valeur des revues en ligne. En janvier 2005, le champ d'application de COUNTER a été étendu au-delà des revues et des bases de données avec la publication d'un projet de Code de bonnes pratiques pour les livres et les ouvrages de référence électroniques. Ce papier décrira le rôle des deux Codes de bonnes pratiques COUNTER dans le développement de mesures pour les bibliothèques qui ont du sens à l'époque de l'électronique.

1. Présentation générale

Dans l'environnement traditionnel de l'édition sur papier, l'utilisation des publications en bibliothèque était difficile à mesurer de façon systématique. Ceci parce que des statistiques d'utilisation interprétables n'étaient soit pas disponibles, soit trop peu fiables pour servir de base aux décisions sur l'intérêt relatif de différentes publications. Dans l'environnement de l'édition en ligne, il est non seulement possible de mesurer l'utilisation de façon systématique, mais c'est souhaitable autant du point de vue du fournisseur que de celui du bibliothécaire.

Les **bibliothécaires** ont besoin de statistiques d'utilisation en ligne pour leur permettre :

- d'évaluer l'intérêt des différents produits et services en ligne
- de prendre des décisions d'achat mieux informées
- de planifier l'infrastructure et l'attribution des moyens
- de satisfaire les besoins du marketing interne et de la promotion des services de la bibliothèque

Les fournisseurs ont besoin de statistiques d'utilisation en ligne pour leur permettre :

- de faire l'expérience de nouveaux modèles de fixation des prix qui reflètent la valeur actuelle des publications en ligne plutôt que celle des collections historiques sur papier dont elles ont été dérivées
- d'évaluer l'importance relative des différents canaux par lesquels l'information arrive sur le marché
- de fournir un soutien éditorial au développement de produits nouveaux, etc.
- de planifier l'infrastructure, d'améliorer la conception des sites et la navigation
- d'obtenir de meilleures analyses de marché et de meilleures données démographiques

Depuis quelques temps, tout le monde est d'accord sur le fait que les statistiques d'utilisation produites par les fournisseurs sont la meilleure façon d'aller de l'avant, mais, jusqu'à l'apparition de COUNTER, cela ne s'était pas traduit par la nécessaire mobilisation cohérente, internationale. Pour avoir un intérêt, ces statistiques d'utilisation doivent satisfaire aux "trois C". D'abord, elles doivent être crédibles, et elles ne le sont en général pas encore, comme l'a montré le projet récent de l'ARL (1). Elles doivent aussi être cohérentes, ce qu'elles ne sont pas actuellement, à cause du manque de standardisation des termes et des définitions utilisées. Enfin, elles doivent être compatibles, ce qu'elles ne sont pas, à cause du large éventail de pratiques différentes dans la génération des statistiques d'utilisation par les fournisseurs.

Ces dernières années, il y a eu une prise de conscience du besoin d'une mobilisation internationale impliquant les fournisseurs, les bibliothécaires et les intermédiaires, pour développer des normes mondiales acceptables pour mesurer l'utilisation en ligne. Il en a résulté le Projet COUNTER (Counting Online Usage of NeTworked Electronic Resources, Comptage de l'utilisation en ligne des ressources électroniques en réseau), désormais l'initiative phare dans ce domaine. Cet article se concentrera sur COUNTER, mais mettra aussi en lumière les autres initiatives significatives et les progrès dans les statistiques d'utilisation en ligne. L'objectif du Projet COUNTER est de susciter un accord sur des Codes de bonnes pratiques internationaux régissant l'enregistrement et l'échange des données sur l'utilisation en ligne pour les différentes catégories de contenus. La Version 1 du Code de

bonnes pratiques pour les revues et les bases de données a été publié en janvier 2003 ; la Version 2 a été publiée en avril 2005. Un Code de bonnes pratiques séparé, qui traite des livres et des ouvrages de référence a été publié sous forme d'avant-projet soumis à l'enquête en janvier 2005 ; ce texte sera disponible pour commentaires sur le site web de COUNTER (www.projectCounter.org) jusqu'à décembre 2005 et la version finale sera publiée en 2006.

Il est important de souligner que l'amélioration de la qualité des statistiques profite aux éditeurs et intermédiaires comme aux bibliothécaires. En se conformant au Code de bonnes pratiques COUNTER, les éditeurs et les intermédiaires pourront fournir à leurs clients des données dans le format dont ceux-ci ont réellement besoin et pourront apprendre davantage sur les modes d'utilisation réels. Ils pourront aussi évaluer la part relative des différents canaux par lesquels leurs produits électroniques arrivent sur le marché et agréger les données pour ceux de leurs clients qui utilisent plus d'un canal de diffusion. Des modèles économiques nouveaux émergent pour les produits en ligne et ils exigent des fournisseurs la prise en compte des usages ; les statistiques d'utilisation qui les fondent doivent être crédibles. L'infrastructure nécessaire à ces produits électroniques est sophistiquée et coûteuse ; l'accès à des statistiques d'utilisation fiables aidera les éditeurs à mettre en place de façon appropriée des caches, des sites miroirs, etc.

2. Les initiatives existantes dans le domaine des statistiques d'utilisation

COUNTER se construit en concertation avec un certain nombre d'initiatives importantes du secteur de l'information, encore en cours, qui ont réalisé beaucoup de travaux intéressants pour définir les besoins des clients en matière de statistiques d'utilisation produites par les fournisseurs. Les plus importantes dans ce cadre sont :

La New Measures Initiative de l'ARL

L'Initiative pour de nouvelles mesures de l'ARL (Association of Research Libraries) a été mise en place en réponse aux deux besoins suivants : l'obligation croissante pour les bibliothèques d'apporter la preuve de résultats / impacts dans des domaines importants pour leur établissement et la pression croissante qui tend à maximiser l'utilisation des ressources.

Particulièrement intéressant, le travail concernant la partie E-métrique de cette initiative explore la faisabilité d'une définition et d'une collecte de données sur l'usage et l'intérêt des ressources électroniques.

On trouvera plus d'information sur l'E-métrique de l'ARL sur le site <http://www.arl.org/stats/newmeas/newmeas.html>

L'E-measures project : University of Central England, Centre for Information Research

Ce projet est conçu pour subvenir aux besoins de la gestion des services d'information électronique dans les établissements d'enseignement supérieur britanniques. Ses objectifs sont de développer un nouvel ensemble de mesures de performance pour les sources d'information électroniques et de les tester dans la perspective d'établir un nouvel ensemble de mesures de performance normalisées. On trouvera plus d'information sur les e-mesures sur le site <http://www.cie.uce.ac.uk/cirt/emeasures/index.htm> (2)

ICOLC Guidelines for Statistical Measures of usage of Web-based Information Resources

L' International Coalition of Library Consortia (Coalition internationale des consortia de bibliothèques, ICOLC) existe depuis 1996. La Coalition est un groupe informel international qui comprend actuellement plus de 160 consortia de bibliothèques en Amérique du Nord, en Australie, en Asie et en Afrique. L'ICOLC a développé un ensemble de Directives pour les mesures statistiques d'utilisation des ressources d'information sur Internet. Révisées en 2001, les directives spécifient un ensemble d'exigences minimales pour les statistiques d'utilisation et donnent aussi des conseils pour le respect de la vie privée et des données personnelles, la confidentialité, l'accès, la transmission et les formats des rapports statistiques.

Pour plus d'information, voir le site

<http://www.library.yale.edu/consortia/2001webstats.htm> (3)

NISO Forum on Performance Measures and Statistics for Libraries

NISO (National Information Standards Organization, Organisation nationale pour la normalisation dans le domaine de l'information, Etats-Unis) a organisé un Forum sur les mesures de performance et les statistiques des bibliothèques les 15 et 16 février 2001 pour recueillir les points de vue de la communauté des bibliothèques et des principaux fournisseurs sur la meilleure manière d'évaluer la norme NISO Z39.7 sur les statistiques de bibliothèques. Le forum a permis à un groupe des diverses parties intéressées d'explorer leurs besoins et leur vision de la description, de la mesure et de la mise en valeur des services de bibliothèque à notre époque. Une nouvelle version provisoire de cette norme, qui détaille et définit des mesures significatives de l'input et de l'output des bibliothèques, a été publiée en juillet 2002. Plus d'information sur la norme Z39.7 et sur le Forum se trouvent sur le site web de NISO à l'adresse <http://www.niso.org/> (4)

3. Les origines de COUNTER

La genèse de COUNTER a eu lieu au Royaume-Uni, avec le groupe PALS (Publishers and Librarian Solutions, Des solutions pour les éditeurs et les libraires), formé par le JISC, l'ALPSP et la Publishers Association. Sous la présidence de Richard Gedye d'Oxford University Press, PALS produisit une avancée considérable en 2000 et 2001 en développant le cadre général et les processus qui donnèrent naissance à COUNTER. En mars 2002, COUNTER était lancé officiellement, avec un Groupe de pilotage pleinement international, un chef de projet à plein temps et un ensemble d'objectifs clairs. Il a été clair depuis le début que COUNTER était largement accepté, avec le soutien immédiat des organismes et agences suivantes :

AAP, Association of American Publishers

ALPSP, The Association of Learned and Professional Society Publishers

ARL, Association of Research Libraries

ASA, Association of Subscription Agents and Intermediaries

BIC/EDItEUR

JISC, Joint Information Systems Committee

NCLIS, National Committee on Libraries and Information Science

NISO, National Information Standards Organization

PA, The Publishers Association

Une fois la Version 1 du Code de bonnes pratiques publiée et favorablement accueillie, on décida que COUNTER exigeait une structure internationale officielle qui fournirait une base stable au développement à long terme. En conséquence, en août 2003, COUNTER prit le nom de Counter Online Metrics, une société anglaise à but non lucratif. Counter Online Metrics est la propriété de ses membres. L'organisation de Counter Online Metrics est décrite de façon plus détaillée dans la section 8 ci-dessous.

4. La Version 1 du Code de bonnes pratiques COUNTER pour les revues et les bases de données

Le texte complet de la Version 1 du Code de bonnes pratiques COUNTER est librement accessible sur le site web de COUNTER (<http://www.projectCounter.org>). Il spécifie de façon détaillée les exigences que les fournisseurs doivent satisfaire pour que leurs rapports statistiques soient déclarés conformes à COUNTER. Les principales caractéristiques de la Version 1 sont résumées ci-dessous.

La définition des termes employés

Le Code de bonnes pratiques contient une liste extensive des éléments de données et des autres termes utilisés dans les Rapports Statistiques et dans les autres parties du Code. Là où c'était possible, on a utilisé les définitions de NISO, d'ISO, d'ARL et d'autres organisations. Parmi les termes définis, on trouve "Fournisseur", "Agrégateur", "Article", "Article en texte intégral", "Recherche", "Demande de document", "Consortium" et "Membre d'un consortium". Cette liste exhaustive de définitions s'avère être utile à l'industrie de l'information et elle est de plus en plus utilisée dans des contextes qui ne sont pas liés directement à COUNTER.

Sont aussi définis les protocoles à respecter quand un agrégateur ou un portail intervient dans la transmission au client du contenu du fournisseur. Ces protocoles sont particulièrement importants pour éviter la duplication des comptages d'utilisation par l'éditeur et l'agrégateur dans les situations qui impliquent un agrégateur intermédiaire ou un portail.

Le traitement et le contrôle des données

Comme le mode d'enregistrement des données varie d'une plateforme à l'autre, il n'est pas judicieux de décrire tous les filtres qu'il est possible d'employer pour nettoyer les données. Au lieu de cela, le Code de bonnes pratiques spécifie les exigences qui doivent être satisfaites par les données pour être utilisées dans la production des rapports statistiques. Un principe directeur est que seules les actions volontaires doivent être enregistrées, et toutes les requêtes qui n'ont pas été voulues par l'utilisateur sont éliminées. Dans ce but, tous les doubles clics sur un lien http dans un intervalle de moins de 10 secondes seront comptés comme une seule requête. Lorsqu'il s'agit d'un lien pdf, ce filtre est réglé à 30 secondes, à cause du temps plus long qu'il faut pour transmettre un pdf.

Le contrôle par une tierce partie autorisée des rapports statistiques et des traitements effectués par le fournisseur sera exigé pour la conformité à COUNTER à partir de 2005. Les spécifications détaillées des contrôles sont disponibles sur le site web de COUNTER.

Les rapports statistiques

Il y a sept rapports statistiques, couvrant les revues et les bases de données, dans la Version 1 du Code de bonnes pratiques COUNTER. Ceux-ci ont été répartis en rapports de niveau 1 et de niveau 2 :

- Rapport sur les revues 1 : nombre de requêtes d'articles en texte intégral par mois et par revue (*Niveau 1*)
- Rapport sur les revues 2 : refus de connexion par mois et par revue (ce rapport ne s'applique que là où le modèle d'accès de l'utilisateur est basé sur un nombre maximum d'utilisateurs simultanés). (*Niveau 1*)
- Rapport sur les revues 3 : nombre de requêtes d'articles par mois, par revue et par type de page (*Niveau 2*)
- Rapport sur les revues 4 : total des interrogations par mois et par collection (*Niveau 2*)
- Rapport sur les bases de données 1 : total des interrogations, des sessions et des requêtes de texte intégral par mois et par base de données (*Niveau 1*)
- Rapport sur les bases de données 2 : refus de connexion par mois et par base de données (*Niveau 1*)
- Rapport sur les bases de données 3 : consultations par agrégateur ou portail (*Niveau 1*)

Seuls les rapports de niveau 1 sont exigés pour le obtenir le statut de conformité à COUNTER, mais les fournisseurs qui peuvent fournir les rapports plus détaillés de niveau 2 sont invités à le faire et sont aussi encouragés à utiliser les définitions de COUNTER dans tout autre rapport statistique d'utilisation qu'ils pourraient fournir à des clients particuliers. Le Rapport sur les revues 1 s'avère être le rapport statistique le plus largement mis en oeuvre et la spécification de la Version 1 pour le Rapport sur les revues 1 est donnée ci-dessous.

/Rapport sur les revues 1 : nombre de requêtes d'articles en texte intégral satisfaites par mois et par revue

(Le nom complet de la revue, l'ISSN imprimé et l'ISSN électronique sont précisés)

...**TABLEAU...**

Note :

1. La ligne "Total pour toutes les revues" est fournie en haut du tableau pour permettre sa suppression sans bouleversement du reste du tableau, car le nombre de revues prises en compte peut varier d'un mois à l'autre.
2. Les revues pour lesquelles le nombre de requêtes d'articles en texte intégral est nul pour tous les mois doivent être prises en compte dans le Rapport Revues 1.

Même ce rapport relativement simple s'avère être un défi pour de nombreux fournisseurs, car ils doivent satisfaire exactement au format spécifié, sinon il est impossible pour les bibliothécaires de fusionner ou comparer les rapports venant de fournisseurs différents.

La transmission des rapports

La transmission des rapports doit se conformer aux normes suivantes en Version 1 :

- Les rapports doivent être fournis soit sous la forme d'un fichier .csv, comme un fichier Microsoft Excel, soit comme un fichier qui peut être facilement importé dans Excel
- Les rapports doivent être mis à disposition sur un site web dont l'accès contrôlé par un mot de passe (avec une alerte par courrier électronique quand les données sont mises à jour)
- Les rapports doivent être fournis au moins tous les mois
- Les données doivent être mises à jour dans un délai de quatre semaines après la fin de la période concernée
- Toutes les données de l'année civile écoulée et celles de l'année civile en cours doivent être fournies

Au moment où nous écrivions cet article, seulement une minorité de fournisseurs étaient capables de fournir l'ensemble des données de l'année civile précédente, mais cette archive va croître avec le temps.

La conformité avec la Version 1

La conformité au Code de bonnes pratiques est encouragée de deux façons. Premièrement, les clients sont enjoins d'inclure dans tous les accords de licence concernés une clause spécifiant que les fournisseurs produisent des statistiques d'utilisation qui sont conformes à COUNTER. Une rédaction standard de cette clause est fournie dans le Code de bonnes pratiques. Deuxièmement, pour obtenir le statut "conforme à COUNTER" pour leurs rapports statistiques, les fournisseurs sont tenus de signer officiellement une Déclaration de conformité à COUNTER et d'autoriser COUNTER à examiner ceux de leurs rapports statistiques qu'ils déclarent conformes. Ces rapports sont ensuite ajoutés à la liste du Répertoire de fournisseurs sur le site web de COUNTER. Seuls les rapports qui y sont listés peuvent être considérés comme conformes à COUNTER. Depuis 2004, les rapports statistiques des fournisseurs ont été suivis sur cinq sites de bibliothèques tests, qui ont fourni des retours utiles aux fournisseurs pris individuellement et à COUNTER ; ceci contribue à améliorer la mise en oeuvre.

En mai 2005, plus de 40 fournisseurs avaient obtenu le statut de conformité à COUNTER. Beaucoup des principaux éditeurs de revues et de bases de données comme des intermédiaires sont maintenant conformes, y compris : l'American Association for the Advancement of Science, l'American Chemical Society, l'American Institute of Physics, Blackwell Publishing, EBSCO, Elsevier, HighWire Press, ISI, Oxford University Press, Nature Publishing Group, Springer and Wiley. Plus de 60% de la production annuelle d'articles couverts par le Science Citation Index sont déjà dans des revues conformes à COUNTER, et cette proportion croît régulièrement.

5. La Version 2 du Code de bonnes pratiques COUNTER pour les revues et les bases de données

La Version 2 du Code de bonnes pratiques COUNTER, publiée sur le site web de COUNTER en avril 2005, a été développée avec la participation de groupes de bibliothécaires utilisateurs, avec celle du Conseil consultatif international de COUNTER et celles d'autres

sources. Un message très fort perçu dans tous les groupes était que COUNTER devait se concentrer sur la garantie que les fournisseurs puissent produire un ensemble fiable de rapports statistiques de base, et non pas une liste toujours plus étendue de rapports statistiques de plus en plus détaillés. Cette philosophie se reflète dans la Version 2. Pour éviter toute confusion, le format d'origine et la structure de la Version 1 ont été autant que possible conservés. La Version 2 deviendra le Code de bonnes pratiques pour les revues et les bases de données en vigueur le 1er janvier 2006, date à partir de laquelle les fournisseurs devront se conformer à la Version 2.

Les caractéristiques de la Version 2

La majorité des changements de la Version 2 sont conçus pour fournir une information plus précise pour aider les fournisseurs à créer des rapports statistiques conformes à COUNTER et pour permettre aux clients de les utiliser. Il y a seulement deux changements majeurs au contenu des rapports statistiques eux-mêmes. Ce sont : premièrement, l'ajout de colonnes supplémentaires dans les rapports statistiques qui indiquent l'"Editeur" et la "Plateforme" de la base de données ou de la revue ; deuxièmement, la modification du Rapport sur les revues 1, pour permettre une présentation séparée des requêtes satisfaites pour les articles en texte intégral en html ou en pdf. Les principales caractéristiques nouvelles dans la Version 2 du Code de bonnes pratiques COUNTER sont listées ci-dessous, par Section :

Section 3

- La liste complète des Définitions des termes utilisés a été déplacée de la Section 3 à l'Annexe au Code de bonnes pratiques. Un sous-ensemble de ces définitions, propre aux rapports statistiques de la Version 2, a été extrait de cette liste et est publié dans le Tableau 1 de la section 3 du Code de bonnes pratiques lui-même.

Section 4

- **4.1** Des exemples des rapports statistiques attendus sont fournis sous la forme de feuilles de calcul Excel et sont accompagnées de règles de mise en forme détaillées, de façon à ce que les fournisseurs disposent de spécifications à suivre plus précises. Le format utilisé pour la désignation des mois en titre de colonne a été changé de mmm-yy à mmm-yyyy pour éviter toute ambiguïté.
 - Rapport sur les revues 1 : *Nombre de requêtes d'articles en texte intégral satisfaites par mois et par formats de revue* a été modifié pour inclure deux colonnes supplémentaires qui donnent séparément les totaux cumulés sur douze mois pour pdf et html. Ceci pour répondre aux demandes très nombreuses des bibliothécaires pour cette information. Un exemple du Rapport sur les revues 1 en Version 2 est donné ci-dessous.

[Rapport sur les revues 1 : nombre de requêtes d'articles en texte intégral satisfaites par mois et par revue ...TABLEAU...]

- Les rapports statistiques de niveau 2 (Rapport sur les revues 3 et Rapport sur les revues 4) ont été déplacés en Annexe H dans la Version 2. Ces rapports plus détaillés ne sont pas exigés pour la conformité à COUNTER, mais sont fournis par plusieurs fournisseurs et sont appréciés par de nombreux clients. En incluant ces rapports dans une Annexe nous voulons fournir à ceux des

fournisseurs qui peuvent produire des statistiques d'utilisation plus détaillées une norme conforme à COUNTER qu'ils puissent appliquer.

- **4.2 Catégories de rapports statistiques pour les clients.** Une spécification plus détaillée est fournie ici pour les rapports au niveau des consortia. Les fournisseurs sont tenus, quand les conditions contractuelles le leur permettent, de fournir des rapports statistiques agrégés immédiatement utilisables pour l'ensemble d'un consortium, en même temps que des rapports individuels pour chaque membre du consortium.

Section 6

- Les règles d'audit et les procédures sont esquissées ici et détaillées dans l'Annexe E. Les fournisseurs doivent faire contrôler leurs rapports statistiques conformes à COUNTER par un auditeur indépendant avant le 30 juin 2007, et une fois par année civile à partir de 2008.

Section 7

- **7.3 Agrégateurs, portails et serveurs.** Les protocoles à utiliser pour l'enregistrement et la fourniture des statistiques quand un agrégateur intermédiaire est impliqué ont été rassemblés dans le nouveau Tableau 2. L'objectif de ces protocoles est d'éviter la duplication des comptages par l'éditeur propriétaire du contenu et par l'agrégateur/portail qui y donne accès.

6. L'avant-projet de la Version 1 du Code de bonnes pratiques COUNTER pour les livres et les ouvrages de référence

L'avant-projet de la Version 1 du Code de bonnes pratiques COUNTER pour les livres et les ouvrages de référence électroniques a été publié en janvier 2005. Ceci marque la première extension du domaine d'application de COUNTER au-delà des revues et des bases de données. Le Code de bonnes pratiques pour les livres et les ouvrages de référence électroniques a été développé avec l'apport d'un groupe de travail composé de bibliothécaires et d'éditeurs experts de ces produits et c'est la première tentative d'introduction d'une norme professionnelle exhaustive pour l'enregistrement et la communication des statistiques d'utilisation des livres électroniques.

L'avant-projet du Code de bonnes pratiques sera soumis à enquête pendant une période prolongée, jusqu'à décembre 2005. A la fois les fournisseurs et les bibliothécaires sont encouragés à examiner le document et à soumettre leur commentaires au Directeur de projet de COUNTER. Il est prévu de publier la version finale de ce Code de bonnes pratiques début 2005.

Le Code de bonnes pratiques COUNTER pour les livres et les ouvrages de référence électroniques spécifie comment les fournisseurs peuvent obtenir la conformité à COUNTER pour ces produits. Ses différentes rubriques comprennent :

- Un ensemble de cinq rapports statistiques de base qui couvrent les requêtes de texte intégral pour un ouvrage en totalité, comme pour des parties d'un ouvrage (chapitres, entrées d'encyclopédies)
Les recherches, sessions et refus de connexion sont aussi traités. Ces rapports sont :

Rapport sur les livres 1 : Nombre de requêtes d'ouvrage satisfaites par mois et par titre

Rapport sur les livres 2 : Nombre de requêtes de partie d'ouvrage satisfaites par mois et par titre

Rapport sur les livres 3 : Nombre de refus d'accès par mois et par titre

Rapport sur les livres 4 : Total des interrogations et des sessions par mois et par titre

Rapport sur les livres 5 : Total des interrogations et des sessions par mois et par service

- Un ensemble complet de définitions des termes concernant les livres et les ouvrages de référence
- Un format et une structure cohérents avec le Code de bonnes pratiques COUNTER existant pour les revues et les bases de données. Seul le contenu des rapports statistiques a été changé et l'ensemble des définitions des termes a été étendu. Les spécifications pour la transmission des rapports, le traitement des données, le contrôle et la conformité sont identiques à celles déjà prescrites dans le Code de bonnes pratiques COUNTER pour les revues et les bases de données.

7. Une application importante des statistiques d'utilisation COUNTER

Le Rapport sur les revues 1 de COUNTER a été utilisé au Royaume-Uni dans une étude sur l'utilisation des revues en ligne de plusieurs éditeurs par un certain nombre de bibliothèques universitaires clientes. L'étude a été soutenue par le JISC (UK Joint Information Services Committee) et menée à bien sous la direction d'Angelica Conyers et Pete Dalton de l'University of Central England. Son but principal était de fournir au JISC des données précises et à jour sur l'utilisation nationale des revues disponibles dans le cadre de l'accord de licence électronique NESLI2. L'étude devait informer le JISC en vue des négociations futures et assister les établissements dans l'évaluation de leurs choix financiers.

L'étude avait les objectifs suivants :

- conduire une analyse approfondie des statistiques d'utilisation fournies par les éditeurs participant à NESLI2 en utilisant un échantillon représentatif des très grandes, grandes, moyennes et petites bibliothèques dans les établissements relevant du JISC de façon à obtenir une vue d'ensemble au plan national.
- à partir de cette analyse détaillée, rendre compte de la façon dont les revues incluses dans NESLI2 sont utilisées dans les établissements et comment cette utilisation est liée aux coûts, au profil de l'établissement et à la répartition par domaine de recherche
- examiner comment les statistiques d'utilisation montrent le degré d'utilisation de chaque titre compris dans un "big deal", y compris les titres non souscrits auparavant qui font partie d'office de l'offre électronique de même que les titres peu ou pas du tout utilisés.

L'étude a contribué au développement et à la mise au point d'une méthodologie pour l'analyse des statistiques d'utilisation des accords d'éditeurs de NESLI2. Cette méthodologie pourrait être appliquée à l'évaluation de l'utilisation d'autres accords d'éditeurs et pourraient aider les bibliothèques dans l'analyse de leurs propres statistiques d'utilisation.

L'équipe de projet a collecté et validé avec succès une masse considérable de données sur l'utilisation des revues, sur les abonnements et les coûts, et a participé aux tests et à la validation de la "requête satisfaite d'article en texte intégral" (Rapport sur les revues 1 de COUNTER) comme une unité de mesure possible de l'"utilisation" qui peut être appliquée de façon cohérente et fiable par tous les éditeurs.

7.1 Les problèmes méthodologiques

L'étude a identifié un certain nombre de problèmes et de limites qui doivent être pris en considération dans la conduite des études futures et la validation des données collectées :

- Entreprendre le recueil, l'analyse de données et leur synthèse à ce niveau implique une disponibilité de temps et de personnel compétent considérable.
- La structure et l'organisation de certains départements de bibliothèque peut constituer une barrière à l'obtention de données précises sur les coûts. Dans de nombreux cas, ce sont des départements différents qui traitent les abonnements imprimés et électroniques et cela peut souvent conduire un service de bibliothèque à ne faire aucun lien entre les coûts d'accès en ligne et les coûts d'accès à l'imprimé, le coût global d'un accord n'étant donc pas toujours calculé.
- Le recours à des agences d'abonnement par certaines bibliothèques peut rendre plus difficile l'identification des coûts des composants d'un accord, par exemple quand une agence n'intervient que pour un abonnement sur papier.
- Les statistiques d'utilisation d'agrégateurs tiers doivent parfois être ajoutées à celles de certains éditeurs. Il n'est pas toujours facile pour les bibliothèques de savoir où les données additionnelles doivent être ajoutées.
- Les listes des sites des éditeurs ne fournissent pas toujours une information précise et à jour quant aux titres inclus dans chaque accord.
- Certains éditeurs possèdent des collections d'archives qui sont offertes séparément à l'achat et remontent souvent jusqu'au volume 1, numéro 1. A mesure que la numérisation avance, de plus en plus de ces collections sont susceptibles d'être disponibles. Les statistiques d'utilisation des titres de ces collections d'archives peuvent s'ajouter à celles de l'utilisation du titre courant données aux bibliothèques. Cela peut rendre l'évaluation de l'utilisation des titres courants difficile pour les bibliothèques.
- L'idée que se font les éditeurs et celle des bibliothécaires sur les titres souscrits ou non ne coïncident pas toujours. Dans certains cas, les bibliothèques ont fait état d'un retard dans la négociation de particularités de l'abonnement à certains titres. Cela peut avoir pour résultat que certains des titres qui apparaissent dans les listes de titres souscrits ne soient disponibles pour l'utilisateur qu'à un moment avancé dans l'année. C'est à prendre en compte lorsqu'on regarde l'utilisation qui a été faite des abonnements.

- Il est apparu qu'un certain nombre de titres de revues changeaient d'éditeur et avaient donc une disponibilité réduite dans le cadre des accords étudiés. Cela est arrivé en particulier pour des revues de sociétés savantes.

Plus d'information sur les résultats de cette étude peut être obtenue sur le site web du JISC.

8. L'organisation de COUNTER et ses membres

En août 2004, pour s'assurer que COUNTER sera viable à long terme et continuera à servir les communautés de l'édition, des bibliothèques et des intermédiaires, il a été constitué en société anglaise indépendante, à but non lucratif. Connue sous le nom de Counter Online Metrics, elle est dirigée par un Conseil d'administration présidé par Richard Gedye d'Oxford University Press. Un Comité exécutif, responsable devant le Conseil, est chargé de la gestion de COUNTER. Les 14 membres du Comité exécutif représentent les communautés internationales des éditeurs, des intermédiaires et des bibliothèques. De plus, il y a un Comité consultatif international de plus de 30 experts issus des mêmes communautés.

Counter Online Metrics est la propriété de ses membres et, depuis 2004, leurs cotisations sont sa seule source de revenus. Les éditeurs, les intermédiaires, les bibliothèques, les consortia et les organisations de l'industrie de l'information peuvent tous acquérir la qualité de membre à part entière aux tarifs suivants pour 2005 : Editeur 500 £ (750 \$) ; Intermédiaire 500 £ (750 \$) ; Bibliothèque 250 £ (375 \$) ; Organisation de l'industrie de l'information 250 £ (375 \$) ; Consortium 500 £ (750 \$).

Vers la fin de 2004, il y avait plus de 500 membres de COUNTER de toutes les catégories. Notre but pour 2005 est de recruter 200 membres, car cela assurera une base solide pour le futur. Les besoins financiers de COUNTER sont modestes. Nous avons besoin d'un revenu d'environ 100 K \$ par an pour subvenir à toutes nos activités.

Les avantages d'une adhésion directe à COUNTER comprennent :

- Le droit de vote à l'Assemblée générale annuelle sur la direction et la gestion de COUNTER, y compris les rémunérations du Conseil d'administration
- Des bulletins d'information réguliers sur la progression de COUNTER
- Des conseils pour la mise en oeuvre de COUNTER

Comme alternative à prix réduit, une possibilité d'adhésion sans droit de vote sera offerte aux bibliothèques pour 100 £ (150 \$) en 2003. Les bibliothèques membres recevront les bulletins réguliers sur la progression de COUNTER.

Il y a actuellement des

Plus d'informations sur l'adhésion, de même que les formulaires de candidature, se trouvent sur le site web de COUNTER (<http://www.projectCounter.org>).

9. 2005 et au-delà

En 2005, les principaux objectifs de COUNTER sont d':

- Augmenter le nombre de fournisseurs en conformité avec le Code de bonnes pratiques COUNTER pour les revues et les bases de données.
- Obtenir un retour d'information sur l'avant-projet de la Version 1 du Code de bonnes pratiques pour les livres et les ouvrages de référence : en utilisant ce retour, finaliser ce Code de bonnes pratiques, prêt pour la publication au début de 2006.
- Atteindre l'objectif de 200 adhésions à COUNTER.

Si l'on se projette vers l'avenir, il existe déjà un corpus considérable de littérature professionnelle qui démontre que non seulement les articles de revues sont bien utilisés, mais que ce sont aussi un stimulus majeur pour la créativité, l'innovation et le développement de nouveaux produits. Le travail de C. Tenopir et D. W. King (5, 6, 7) en fournit une preuve solide. La disponibilité de statistiques d'utilisation plus complètes, plus fiables, mettra plus encore en lumière l'intérêt et l'utilité des articles de revues.

Plus d'informations sur COUNTER se trouvent sur le site web à l'adresse <http://www.projectCounter.org>

10. Bibliographie

1. ARL New Measures Initiative : <http://www.arl.org/stats/newmeas.html>
2. e-measures project : <http://www.cie.uce.ac.uk/cirt/emeasures/index.htm>
3. ICOLC Guidelines for Statistical Measures of Usage of Web-based Information Resources : <http://www.library.yale.edu/consortia/2001webstats.htm>
4. National Information Standards Organization : <http://www.niso.org>
5. King, Donald W and Carol Tenopir, *Learned Publishing* 12 (4), 221-58
6. Tenopir, Carol and Donald W King, *Library Journal* 125 (12), 36-38
6. Tenopir, Carol and Donald W King, *Towards Electronic Journals : Realities for Scientists, Librarians, and Publishers*. Washington DC, Special Libraries Association, 2000.

* Adresse : Dr Peter T Sheperd, Project COUNTER, 39 Drummond Place, Edinburgh EH3 6NR, UK.
